

MARCHÉS PUBLICS

Les ravages du moins disant

Alain Lenoir,
libraire à Sedan

“Cela faisait déjà un moment que les marchés publics nous échappaient.

Mais le nouveau code amplifie le phénomène, surtout en papeterie et en fournitures de matériels. Et les appels d’offres passés sur Internet augmentent les réponses en les ouvrant sur le marché européen. C’est un aspect pervers de l’ouverture des marchés. Nous sommes de moins en moins sollicités”.

Annick Finot,
libraire à Charleville-Mézières

“Je suis totalement allergique au nouveau système qui continue de nous pénaliser. J’ai perdu un gros client l’année dernière. Je pourrais en perdre un autre cette année. Cela pèse lourd sur mon chiffre d’affaires : autour de -12% d’après mes calculs. L’enjeu, c’est un emploi dans ma librairie. Ce qui est grave, c’est que l’on va à contresens de la bataille pour l’emploi”.

Les nouvelles procédures d’appels d’offres pour les marchés publics pénalisent fortement les PME locales.

Reprendre d’une main ce que l’on donne de l’autre. D’un côté, 11 Opérations de Redynamisation de l’Artisanat et du Commerce (ORAC) dans lesquelles l’Etat investit à juste titre de belles sommes. De l’autre, des procédures d’appels d’offres centralisées qui, de fait, écartent de nombreuses entreprises des marchés que lance l’administration locale.

Selon une étude réalisée par la Direction de l’Information et des Études économiques de la CCI, 9 entreprises concernées sur 10 pensent que le système actuel n’est pas adapté à la réalité économique et quotidienne des PME régionales. Trois raisons principales sont avancées :

- Les TPE estiment n’avoir ni le temps ni le personnel pour répondre à des procédures de plus en plus complexes.
- Le système privilégie une politique du "moins disant" qui bannit toutes notions de qualité ou de service, si déterminantes pour les TPE.
- Enfin, les acheteurs publics locaux n’ont pas une culture d’achat local. Il est plus facile pour eux de se rapprocher de centrales d’achats réputées moins chères et qui permettent d’alléger les charges administratives en évitant d’organiser une consultation.

Chiffres en berne

Tous les secteurs sont concernés par ce phénomène inquiétant. Les vendeurs d’automobiles, déjà à la peine, les libraires, les fournisseurs de mobilier de bureau, de produits informatiques et de produits d’entretien le sont davantage ! Selon l’enquête de la CCI, 70% des entreprises concernées, de l’entreprise individuelle à la PME jusqu’à 250 salariés, voient leur chiffre d’affaires chuter de 10 à 20%. La moitié de ces sociétés pourraient être confrontées à terme à des problèmes d’emploi. Quelques entreprises de moins de 5 salariés se sont d’ailleurs déjà séparées d’un salarié.

La CCI des Ardennes doit très prochainement saisir ses instances nationales pour trouver les moyens de lutter contre cette tendance lourde, qui s’est installée il y a un peu plus d’une année.

Contact CCI : Hubert Rosoy
Tel : 03 24 56 62 68
Mail : hrosroy@ardennes.cci.fr

5 orientations souhaitées

- Sensibiliser les acheteurs publics locaux à une meilleure prise de conscience et une plus grande implication dans l’économie locale.
- Rendre les procédures plus accessibles et moins complexes.
- Tordre le cou à la théorie du “moins disant” et mettre en valeur celle du “mieux disant”.
- Mettre en place un seuil à définir (entre 12 000 € et 15 000 €) au-dessous duquel les procédures ne s’appliqueraient pas ou seraient très allégées.
- Régionaliser les appels d’offres dont le montant est inférieur à ce seuil et introduire un ratio permettant de mieux prendre en compte les offres des fournisseurs locaux.